

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION



Portant sur une demande de subvention dans le cadre de la rénovation d'une partie du système d'arrosage du golf municipal de la ville d'Autun.

N° 131/2026-DGS

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Considérant les restrictions préfectorales des usages de l'eau ;

Considérant les accords dérogatoires pour l'arrosage des golfs ;

Considérant l'engagement de FFGOLF dans une démarche concrète de transition écologique ;

Considérant la volonté de la ville d'Autun de moderniser ses installations afin d'optimiser son système d'irrigation et économiser la ressource en eau ;

Considérant les dispositifs de financements de l'agence de l'eau Loire et Bretagne ;

Article 1er : Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Remplacement de programmation par une gestion en radio/bluetooth connectée à station météo, sonde d'humidité et compteurs différenciés			
PLAN DE FINANCEMENT			
Rénovation arrosage	12702,59	Agence de l'eau	5610
		Autofinancement	7092,59
Total HT	12702,59		12702,59

Article 2 : Sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire et Bretagne, d'un montant de 5 610 € au titre du dispositif "Lutte contre les pressions des activités économiques hors agricultures (réductions des pollutions, économies d'eau et eaux pluviales)".

Article 3 : Précise que ces travaux ont pour objectif de moderniser son installation, gérer l'arrosage en fonction des conditions climatiques et de l'humidité du sol, transmettre les données météo à la FFGOLF, améliorer la détection des fuites et affiner les datas sur les volumes utilisés pour l'arrosage.

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 071-217100148-20260703-DCM_131_2026-AI

S²LO

Autun, le 3 juillet 2026

Pour le Maire



Madame Cathy NICOLAS-VERDENET
1^{ère} Adjointe au Maire